

SURVEILLANCE DU CODE

25 ANS DE PROTECTION DE L'ALLAITEMENT



SEMAINE MONDIALE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL : 1/7 AOÛT 2006

- Améliorer les pratiques d'allaitement peut, davantage que toute autre action sanitaire, diminuer la mortalité et la morbidité infantiles.
- La persistance de pratiques de commercialisation des substituts du lait maternel contraires à l'éthique nuisent à l'allaitement maternel.
- En 2006 nous célébrons nos succès. Plus de 60 pays ont pris des dispositions légales sur tout ou partie des articles du Code international de Commercialisation des substituts du lait maternel (le Code) qui règlemente les pratiques commerciales dans ce domaine.
- Mais il y a encore beaucoup à faire. Les firmes internationales investissent des millions de dollars dans la promotion des produits destinés à l'alimentation infantile.
- Nous pouvons sensibiliser l'opinion au Code dans nos communautés et inventer des stratégies innovantes pour aider les autorités à tenir les engagements pris aux Assemblées mondiales de la Santé.
- Ensemble, nous pouvons agir et sauver les vies de milliers d'enfants.

Subventions: WABA n'accepte pas de subventions ni de cadeaux des fabricants ou distributeurs de substituts du lait maternel, équipement associé, aliments du commerce pour les mères qui allaitent, ou aliments complémentaires du commerce. WABA encourage tous les participants à la Semaine mondiale de l'Allaitement maternel à respecter et à suivre cette position éthique.

2006

JANVIER							FEVRIER						
S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S
1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
29	30	31					26	27	28				

MARS							AVRIL						
S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S
			1	2	3	4	30						1
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29

MAI							JUIN						
S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S
	1	2	3	4	5	6				1	2	3	
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	

JUILLET							AOÛT						
S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S
30	31					1			1	2	3	4	5
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30	31		

SEPTEMBRE							OCTOBRE						
S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S
					1	2	1	2	3	4	5	6	7
3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14
10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21
17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28
24	25	26	27	28	29	30	29	30	31				

NOVEMBRE							DECEMBRE						
S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S
				1	2	3	31					1	2
5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23
26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30

L'alliance mondiale de l'action pour l'allaitement maternel (WABA) est un réseau international de citoyens et d'organisations qui s'occupent de protection, promotion et soutien de l'allaitement maternel à travers le monde, sur la base de la Déclaration d'Innocenti, les 10 Liens pour Nourrir l'avenir et la stratégie mondiale Unicef/OMS pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant. Ses partenaires principaux sont IBFAN (réseau d'action internationale d'action pour l'alimentation infantile), La Leche League International (LLLI), L'association Internationale des Consultants en lactation (ILCA), Wellstart international, l'Académie de médecine de l'allaitement (ABM) et LINKAGES. WABA a le statut de consultant auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

WABA, PO Box 1200
10850 Penang, MALAISIE
Tél: 60-4-658 4816
Fax: 60-4-657 2655
Email: waba@streamyx.com
Site internet: www.waba.org.my



WORLD ALLIANCE FOR
BREASTFEEDING ACTION

SURVEILLANCE DU CODE

25 ANS DE PROTECTION DE L'ALLAITEMENT MATERNEL



Le Code de commercialisation des substituts du lait maternel (le Code) a été adopté par l'Assemblée Mondiale de la Santé. Le Code établit des règles de base simples pour réglementer les pratiques commerciales délébiles.

- pas de publicité pour les substituts du lait maternel, les biberons et tétines
- pas d'échantillons gratuits aux mères
- pas de promotion dans les établissements de santé, y compris produits gratuits ou à bas prix
- pas de représentants des fabricants en contact avec les mères
- pas de cadeaux ou d'échantillons personnels pour les professionnels de santé. Les professionnels de santé ne devraient jamais diffuser d'échantillons auprès des mères
- pas d'images de nourrissons ou de mots idéalisant l'alimentation artificielle sur les étiquettes des produits
- l'information donnée aux professionnels de santé doit être scientifique et factuelle
- l'information sur l'alimentation artificielle, y compris celle donnée sur les étiquettes, devrait informer sur les bénéfices et la supériorité de l'allaitement maternel et sur les dangers associés à l'alimentation artificielle.

L'allaitement: une priorité de santé publique

Améliorer la pratique de l'allaitement maternel sauve des vies,¹ particulièrement dans les communautés défavorisées. Cela peut aussi avoir un impact sur la santé dans les pays plus riches où les services médicaux soignent à grands frais les effets délébiles de l'alimentation artificielle.² Tous les pays se sont engagés à mettre en oeuvre la Stratégie Mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant OMS/ UNICEF de 2002 qui déclare que l'application du Code est une action essentielle pour la santé du nourrisson et du jeune enfant. En dépit des défis que représentent les bouleversements socio-politiques, la pandémie de SIDA et les désastres naturels et ceux causés par la main de l'homme, davantage de femmes allaitent exclusivement les 6 premiers mois.³ Mais même là où l'allaitement fait partie intégrante de la culture, les pratiques peuvent être loin de l'idéal, et là où l'alimentation artificielle est la norme, elles peuvent s'avérer totalement inappropriées. Retarder et limiter les tétées et donner d'autres aliments avant 6 mois sont des pratiques toujours couramment répandues, qui augmentent les risques d'infection, d'allergie, de maladie à long terme, et de mortalité. L'ignorance, la formation inappropriée des professionnels de santé et le non respect du droit des femmes contribuent à ces difficultés. Aucun de ces éléments cependant ne souffre la comparaison avec les effets délébiles de la promotion des substituts du lait maternel. Les millions dépensés pour la publicité viennent directement concurrencer l'allaitement maternel.

L'alimentation artificielle présente des risques importants

Le Code protège aussi les nourrissons nourris artificiellement, en garantissant des produits de qualité et une information scientifique. Il est maintenant reconnu que le lait en poudre pour nourrisson peut contenir des bactéries pathogènes qui ont déjà causé des problèmes graves, et la mort de bébés.⁴ L'Agence Fédérale pour l'alimentation et les médicaments (FDA) a interdit le lait en poudre dans toutes les nurseries. Le lait de soja pour nourrissons présente des risques, et plusieurs gouvernements, parmi lesquels ceux de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni, déconseillent fortement leur utilisation. Néanmoins ces produits sont vendus sans aucun avertissement sur leurs étiquettes.⁵

Le Code, pierre angulaire de la protection de l'allaitement maternel

Des spécialistes de la santé publique dénoncent le marketing agressif depuis des dizaines d'années. Cette position a trouvé son soutien officiel il y a 25 ans lorsque l'Assemblée Mondiale de la Santé a adopté le Code comme standard minimum pour la réglementation des pratiques commerciales délébiles. Chacun des Etats membres de l'OMS a ratifié le Code, et les 11 résolutions subséquentes de l'Assemblée Mondiale de la Santé, mais la pression d'entreprises puissantes peut faire obstacle à sa mise en application.

Quelques exemples d'infractions au Code

- Les publications et les sites internet des entreprises camouflent la publicité en information sur l'alimentation infantile. Ils minimisent les risques du non-allaitement et font des allégations de santé telles que "les acides gras rendent les bébés plus intelligents".
- Les entreprises donnent de grandes quantités de brochures, contenant des informations erronées, aux professionnels de santé, qui les diffusent souvent auprès des mères.
- Les laits de suite sont présentés comme essentiels à la santé des bébés, incitant les femmes à cesser précocement d'allaiter. L'Assemblée mondiale de la santé a déclaré que les laits de suite ne présentaient pas d'utilité.
- Des sommes colossales sont offertes aux services de maternité pour les inciter à distribuer aux nouvelles mères des cadeaux de sortie contenant des échantillons gratuits de lait infantile.

Un travail énorme a été accompli

En 1990, seuls neuf gouvernements avaient traduit le Code dans leur législation. Pour 2005, on compte plus de 60 pays dont les lois renforcent toutes les provisions du Code, ou beaucoup d'entre elles. La recherche montre que là où le Code est inscrit dans la loi la communauté est mieux protégée contre la promotion des produits infantiles que lorsque son application est purement facultative. Quand il n'existe aucune réglementation n'est en place c'est la loi de la jungle commerciale, les mères perdent confiance en elles et l'allaitement décroît.⁶ Une grande part des accomplissements est dû aux efforts des groupes et des individus attachés à dévoués à la mise en application du Code. Des groupes locaux tels que ceux d'IBFAN (réseau international pour l'alimentation infantile) ont été les premiers à effectuer des actions de surveillance du Code, de documentation sur le Code, de formation et de soutien pour les responsables de son application au niveau des réglementations nationales.

Ce que vous pouvez faire dès à présent

- vous informer au sujet de la mise en application du Code dans votre pays. Vous pouvez vous procurer les documents qui dressent un état des lieux du Code auprès d'IBFAN, vous pouvez visiter son site internet à l'adresse www.ibfan.org. Vous pouvez aussi demander conseil auprès de l'UNICEF ou de l'OMS (auprès de leurs bureaux régionaux, nationaux ou de leurs sièges) pour agir en faveur du Code.
- Évaluer les infractions au Code ou son respect par une rapide action de vérification. Visiter les supermarchés et les pharmacies. Vérifier les magazines et autres journaux de presse écrite, internet, les programmes de télévision et de radio. Si possible, vérifier aussi les établissements de santé proches, qu'ils soient publics ou privés.
- Contacter votre coordinateur national de l'allaitement ou la personne responsable de la réglementation en matière d'alimentation infantile. Leur apporter les preuves des infractions au Code que vous avez constatées et proposer qu'un groupe de travail mette au point un plan d'action pour l'application du Code.

Coordination SMAM Etcentres de Diffusion

COORDINATION GÉNÉRALE

Secrétariat WABA

P O Box 1200, 10850 Penang, Malaisie
Fax: 60-4-657 2655 • waba@streamyx.com • www.waba.org.my

AFRIQUE

IBFAN Africa

P O Box 781, Mbabane, Swaziland
Fax: 268-40 40546 • ibfanswd@realnet.co.sz

IBFAN Afrique

01 B.P. 1776, Ouagadougou 01, Burkina Faso
Fax: 226-50-374163 • ibfanfan@fasonet.bf

ASIE

Secrétariat WABA (voir ci-dessus)

Asie du Sud

Breastfeeding Promotion Network of India (BPNI)

P O Box 10551, BP-33, Pitampura, Delhi 110088, India
Fax: 91-11-2731 5606 • bpni@bpni.org

EUROPE

BMA

Baby Milk Action, 34 Trumpington street
Cambridge, CB2 1QY, Royaume-Uni
Fax: 44-1223-464 417 • info@babymilkaction.org

CoFAM (coordination française pour l'allaitement maternel) secrétariat SMAM

COFAM-SMAM, 163 rue de Bagnolet, 75020 Paris
smam@coordination-allaitement.org

GIFA

Avenue de la Paix 11, 1202 Geneva, Switzerland
Fax: 41-22-798 4443 • info@gifa.org

Aktionsgruppe Babynahrung Ev (AGB)

Untere Maschstrasse 21, D-37073 Göttingen, Allemagne
Fax: 49-551-531 035 • info@babynahrung.org

AMERIQUE LATINE

CEFEMINA

Apartado 5355, 1000 San Jose, Costa Rica
Fax: 506-224 3986 • cefemina@racsca.co.cr

CEPREN

Av. Pardo, 1335 Of.301-302, Lima-18 Pérou
Fax: 51-1 241 6205 • cepren@amauta.rcp.net.pe

Origem Group

Av. Beira Mar, 3661 Lj. 18, Casa Caiada - Olinda - PE,
CEP 53030 - 540 - Brésil

Fax: 55-81-34327701 • juliana@origem.org
www.aleitamenta.org.br

AMERIQUE DU NORD

LLL International

1400 N. Meacham Road Schaumburg, IL 60173-4840 -
Etats-Unis d'Amérique
Fax: 1-847-519 0035 • llhq@llli.org • www.lalecheleague.org

INFACCT Canada

6, Trinity Square, Toronto, ON M5G 1B1, Canada
Fax: 1-416-591 9355 • info@infactcanada.ca
www.infactcanada.ca

PACIFIQUE

ABA

P O Box 4000, Glen Iris, VIC 3146, Australie
Fax: 61-3-9885 0866 • info@breastfeeding.asn.au
www.breastfeeding.asn.au

Development Officer PINDA

c/o Christine Quested
Nutrition Centre Health Department
Private Mail Bag, Apia, Samoa Occidentales
Fax: 685-218 70

1. Jones G, Steketee RW, Black RE, Bhutta ZA, Morris SS and the Bellagio Child Survival Group. How many deaths can we prevent this year? (Combien de morts peuvent-elles être évitées cette année?) *Lancet* 2003; 362:65-71.
2. American Academy of Pediatrics. Breastfeeding and the use of human milk. Section on Breastfeeding. *Pediatrics* 2005; 115: 496-506.
3. Labbok M et al. Trends in breastfeeding 1990-2000. *JHumLact* in press.
4. Enterobacter sakazakii, Salmonella, Clostridium botulinum, Staphylococcus aureus and other Enterobacter species; Joint FAO/WHO Expert Workshop on enterobacter sakazakii and other microorganisms in Powdered Infant Formula. (groupe de travail sur l'enterobacter sakazakii et autres microorganismes, groupe d'experts FAO/OMS) 2004.
5. 2005 BMJ 331(7511) 2005,p 254 Health committee warns of potential dangers of soya (le comité pour la santé alerte sur les dangers potentiels du soja)
6. Taylor A. Violations of the The International Code of Marketing of Breastmilk Substitutes (Infractions au code international de commercialisation des substituts du lait maternel): *BMJ*, 11 April 1998;316: 1117-1122